

# GESTION DE LA SÛRETÉ & DE LA SÉCURITÉ DES VOLS À L'AC BÉARN

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rôle **décisionnel** : entérine ou rejette les solutions à caractère économique (*ex* : ajout ou modification d'équipements) ou réglementaire (*ex* : modification du règlement intérieur) internes à la structure.

## LA COMMISSION DE SÛRETÉ / SÉCURITÉ

- étudie conjointement les dossiers d'occurrences,
- établit des propositions d'actions et/ou recommandations.

## LE PRÉSIDENT DE L'AÉRO-CLUB

- responsabilité civile et/ou pénale + fédérale,
- informe le CA des propositions émises par la Commission de Sûreté & Sécurité (CSS ACB),
- garantit l'application interne de la réglementation ainsi que du SGS spécifique à la plate-forme.

## LE CORRESPONDANT LOCAL SV

- recense les événements et alimente les bases de données des occurrences (REX\_ACB et REX annuel),
- garantit la confidentialité des déclarations,
- formule les réponses de la CSS au(x) déclarant(s),
- initie les propositions émises par la CSS\_ACB,
- édite les Flash SV et les Fiches pédagogiques de formation SV.

## LE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- étudie l'impact des événements SV sur la formation initiale et continue des membres,
- initie les propositions de modification au niveau de l'enseignement, de ses moyens et de son contrôle,
- assure la coordination de l'équipe pédagogique,
- garantit l'application interne des décisions prises par le Collège des Instructeurs.

## L'UEA (Nogaro Aviation & Locavions)

- garantit par contrat le résultat des travaux de maintenance effectués,
- garantit le respect de conformité en accord avec la réglementation en vigueur,
- établit la liaison avec les avionneurs, le GSAC et l'EASA.

## INSTANCES INSTITUTIONNELLES, ADMINISTRATIVES & FÉDÉRALES

- représentant local DGAC/SNA,
- représentant local AD (CCI),
- personnel BGTA,
- personnel SSLIA,
- relations CRA, FFA...

## LE RESPONSABLE DE MAINTENANCE

- garantit le maintien en état de vol des aéronefs placés sous sa responsabilité,
- conseille et dépanne les utilisateurs,
- informe des anomalies constatées et des remédiations effectuées.

## LES AUTRES TIERS

(riverains, témoins au sol, passagers occasionnels...)

## LES PILOTES BREVETÉS

- respectent le règlement intérieur et les règles de l'Air,
- respectent et font respecter les règles de sûreté et de sécurité propres à l'ACB.

## LES ÉLÈVES PILOTES

## GARANTIE DE

DÉCLARATIONS D'OCCURENCES

## CONFIDENTIALITÉ

## L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- rôle **consultatif** : demande d'ajout ou de modification d'équipements avions et/ou de matériel pédagogique...
- rôle **décisionnel** : modifie les procédures des MUB, les contenus d'enseignement, les situations pédagogiques...

## L'INSTRUCTEUR FI

- respecte la Charte relative à l'instruction établie par l'ACB,
- applique et fait appliquer les décisions émanant des travaux de la Commission de Sûreté & de Sécurité et/ou du Collège des Instructeurs.